

N°2024-01/14B

Objet : QUALITE COMPTABLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	8
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Thierry DEL POSO, Robert OLIVE.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 17 janvier 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Depuis plusieurs années l'Etat met en place des réformes comptables dont l'objectif est d'améliorer la qualité et la transparence des comptes publics, notamment ceux des collectivités territoriales et de leurs groupements.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes Sud Roussillon, le Directeur Départemental des Finances Publiques, le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Argelès-sur-Mer, et le Conseiller aux décideurs locaux envisagent de s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître la fiabilisation des comptes de l'EPCI, le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services dans un objectif de consolidation de la qualité comptable et d'amélioration du recouvrement des créances sur l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Sud Roussillon.

Cet engagement matérialisé dans une convention portant engagement partenarial entre la DGFIP et la Communauté de Communes Sud Roussillon, s'appuie sur une série d'objectifs organisés autour de 3 axes et 6 actions concrètes :

Axe 1 : Renforcer la fiabilisation des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier

- Action 1 : Réaliser un diagnostic conjoint de la qualité des comptes et des axes de fiabilisation prioritaires
- Action 2 : Assurer un pilotage conjoint de la qualité des comptes
- Action 3 : Mettre conjointement à niveau l'actif immobilisé dans le cadre d'une démarche pérenne
- Action 4 : S'assurer de l'exhaustivité des recettes et des dépenses prises en compte

Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne des recettes

- Action 5 : Mise en place d'une convention de recouvrement

Axe 3 : Poursuite de la fiabilisation des bases de fiscalité directe locale

- Action 6 : Fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales des communes de la Communauté de Communes Sud Roussillon

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** les termes de l'engagement partenarial tel que proposé en annexe,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dument habilité à signer ledit engagement partenarial et à mettre en œuvre toutes les actions qu'il contient,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

